## Limites communales Informations réglementaires Prescriptions ponctuelles Onstruction autorisée à changer de destination (article L151-13 du Code de l'Urbanisme) Elément de patrimoine à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme) Prescriptions linéaires OO Linéaire végétal à protéger (articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme) ★★★ Mur à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme) Prescriptions surfaciques / Zone inondable (se référer au Réglement du PPRI DE LA CHARENTE) Ilot patrimonial à proteger (article L151-19 du Code de ll'Urbanisme) ⇔ Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme) **TAILLEBOURG** Espace à planter (article R151-43, 2° du Code de l'Urbanisme) Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme) **TAILLEBOURG** Libellé des zones et leurs secteurs Ub (secteur urbain à dominante pavillonaire) Uy (secteur urbain à vocation économique) 1AU (secteur à urbaniser à court terme) A (zone agricole) N (zone naturelle) Ne (secteur naturel d'équipement) Np (secteur naturel protégé) **PORT-D'ENVAUX** LA COMBE DE VILLECQUET **LE DOUHET BUSSAC-SUR-CHARENTE**

**Informations cadastrales** 

Réseau hydrographiques

Bâtiments
Parcelles

## COMMUNE DE SAINT-VAIZE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

## PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION		
16/12/2014	19/06/2018	05/03/2019		

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2019

Le Maire,

Etudié par

**URBAN HYMNS SARL** 

Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agenceuh.fr

**LE DOUHET** 

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES							
N°	Destination et motif d'intérêt général	Bénéficiaire	Surface (m²)	Parcelles			
1	Équipement public	Commune	1260	90			
2	Gestion des déplacements doux	Commune	200	96			
3	Aménagement d'espace public - voirie	Commune	460	80			